

LIVRET DE PREPARATION RENTREE 6ème - JUIN 2025

« *Le monde moderne offre à nos jeunes bien des plaisirs et des divertissements, mais peu de joie. Nous pouvons donc estimer avoir effectué un grand pas en avant lorsque que nous faisons comprendre, ou mieux encore, expérimenter au jeune, la différence entre plaisir et joie* »

Père Joseph AUBRY (Salésien de Don Bosco)

Réunion de rentrée 6^{ème} : Lundi 8 septembre à 18h30

Votre présence est essentielle

Chers Parents,

Votre enfant est sur le point d'effectuer sa prochaine rentrée scolaire dans notre établissement. Nous en sommes très heureux. Ensemble, après un été bien mérité, nous écrirons la 189^{ème} page d'un livre un jour entamé à St Didier sur Chalaronne par Marcellin Champagnat.

Ainsi, dans la continuité de la journée d'accueil des CM2 ce mercredi 4 juin et afin d'installer votre enfant dans les meilleures conditions, nous vous prions de trouver dans ce livret toutes les informations nécessaires pour une rentrée la plus sereine possible.

Vous trouverez donc ici la date de la rentrée mais également un calendrier prévisionnel de l'année. Ce calendrier sera d'ailleurs ajouté en 3^{ème} de couverture dans le carnet de correspondance de votre enfant.

L'Ensemble scolaire St Joseph met en avant la langue française à l'intérieur d'un grand **Projet langue française** et nous imposons donc une lecture d'été. Une évaluation sera effectuée à la rentrée. Vous trouverez dans ce livret la liste exhaustive sur laquelle votre enfant devra faire un choix.

Nous vous demandons d'étudier attentivement **l'option English +**. Il s'agit d'un chemin pédagogique d'anglais renforcé, tracé depuis le cycle 2 à l'école Ste Marie et jusqu'à la Terminale. Le coupon en fin de livret est à retourner le jour de la rentrée au plus tard. Un entretien avec l'élève sera réalisé dans le mois de septembre par l'équipe English + afin de valider ou non votre demande.

Le règlement intérieur du Collège est à trouver à l'intérieur de ce livret. Nous vous demandons d'y être particulièrement attentifs en le lisant avec votre enfant. Il se fait le relais d'une volonté de placer vos enfants en sécurité dans l'établissement et comporte des informations importantes sur la tenue vestimentaire, le téléphone portable ou encore les entrées et sorties de l'établissement.

Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur notre site internet : <http://st-joseph01.fr/> et sur Facebook : <https://www.facebook.com/StJoseph01140/>.

Concernant les transports scolaires, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans ce livret.

Nous sommes heureux de vous souhaiter à tous un bel été et un bon repos. L'accueil de l'établissement reste ouvert jusqu'au vendredi 11 juillet et à compter du jeudi 21 août 2025.

Nous vous prions de recevoir, chers Parents, l'expression de notre dévouement et de notre considération les plus sincères.

Y. Colombe
Directeur adjoint

L. de Serres
Chef d'établissement

SOMMAIRE

Lettre aux familles	→	Pages 1-2
Dates de rentrée	→	Page 3
Règlement intérieur Collège	→	Pages 4-10
Liste de fournitures Collège	→	Pages 11-12
Lectures d'été	→	Page 13
Calendrier prévisionnel 2025-26	→	Page 14
Règlement financier 2025-26	→	Page 15 à 23
Informations transports / bus	→	Page 24
Opération Sweat St Jo !	→	Page 25
Présentation English +	→	Page 26
Coupon-réponse	→	Page 27-28

DATES DE RENTREE DES ELEVES

Les élèves de 6^{ème} et de 2^{nde}.
Parents : accueil café



Lundi 1er septembre 2025

Attention, les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale n'auront pas cours ce jour-là.

Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et terminale



Mardi 02 septembre 2025

Les élèves de 6^{ème} et de 2^{nde} **auront bien cours ce jour-là.**

Les cars fonctionneront dès **le lundi 1^{er} septembre 2025.**

L'entrée des élèves de l'ensemble scolaire St Joseph se fait par le parking des Huguets, proche de la pharmacie.



Règlement intérieur - Collège St Joseph

PREAMBULE :

Toute vie en communauté suppose des règles.

Le règlement intérieur d'un établissement catholique a pour but de permettre à tous de bien vivre ensemble et de bien travailler.

Ce document a la valeur d'un contrat, définissant les droits et les devoirs de l'élève auxquels élèves, parents, enseignants et éducateurs adhèrent. Il s'applique, tout ou en partie, aussi bien dans l'enceinte de l'établissement qu'aux abords immédiats, dans les transports scolaires ainsi que pendant toute sortie scolaire.

Il repose sur la conviction que l'usage de la liberté ne consiste pas à faire ce que l'on veut, mais engage une responsabilité vis-à-vis de soi-même et des autres. C'est le sens même du mot communauté.

Il suppose la volonté de travailler, en donnant le meilleur de soi-même, en respectant le climat de travail ainsi que les personnes et l'environnement.

SOMMAIRE :

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

- 1- SECURITE
- 2- HORAIRES ET PONCTUALITE
- 3- PRESENCE
- 4- ENTREES ET SORTIES
- 5- ETUDE SURVEILLÉE
- 6- RESTAURATION

REGLES GENERALES DE COMPORTEMENT

- 1- ATTITUDE ET TRAVAIL
- 2- RESPECT DES BIENS COMMUNS ET DES BIENS D'AUTRUI
- 3- MESURES EDUCATIVES ET MESURES DISCIPLINAIRES

ANNEXES

- 1- PROJET EDUCATIF
- 2- CHARTE INFORMATIQUE
- 3- CHARTE SALLES DE TP
- 4- CHARTE EPS ET AS
- 5- CHARTE CDI
- 6- CHARTE TRANSPORTS SCOLAIRES

L'ensemble scolaire Saint-Joseph est un établissement catholique d'enseignement sous la tutelle du Diocèse de Belley Ars et sous contrat d'association avec l'Etat. L'établissement respecte donc intégralement les programmes et les horaires fixés par l'éducation nationale, tout en gardant son caractère propre.

Lors de l'inscription, les élèves et leurs familles s'engagent à respecter le projet éducatif de l'établissement ainsi que le présent règlement intérieur et toute action éducative qui en découle.

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Suivi administratif : La famille est responsable des renseignements d'état civil fournis à l'établissement et doit assurer leur mise à jour. L'état civil fait foi pour la désignation des personnes.

1- SECURITE

- 1.1 Pour assurer une circulation plus fluide et limiter les risques liés aux attroupements à l'entrée comme à la sortie, les élèves doivent libérer rapidement les voies d'accès et ne pas rester devant les portails.
- 1.2 L'entrée des adultes se fait uniquement par l'accueil, rue Joseph Berlioz. Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement par l'entrée des élèves, sauf autorisations exceptionnelles pour des réunions.
- 1.3 Les utilisateurs de deux roues (y compris vélos), de skate-board, rollers ou trottinette doivent entrer à pied, moteur arrêté, et garer ou déposer leurs véhicules sur les emplacements prévus à cet effet. Pour tous ces engins, un dispositif antivol est fortement recommandé, l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations.
- 1.4 Le Plan Particulier de Mise en Sécurité répertorie toutes les actions de sécurité à réaliser en cas d'incident grave ou d'intrusion. Il est consultable sur demande auprès du Chef d'établissement.

Je comprends qu'il y a des risques pour la sécurité si des règles ne sont pas fixées ;

Je me sens bien si je suis en sécurité.

2- HORAIRES ET PONCTUALITE

Je m'habitue aux horaires ;

Si je suis en retard ou absent, il me faut prévenir parce que les adultes m'attendent et peuvent s'inquiéter.

2.1 Horaires :

L'établissement ouvre ses portes à 7h45.

Le début des cours se fait à 9h00.

La fin de l'après-midi est à 17h (sauf pour étude du soir).

La fin de la matinée est à 12h00 le mercredi.

L'établissement ferme ses portes à 19h.

La pause méridienne sera au minimum de 55 minutes pour tous les élèves. Les horaires exacts de cette pause seront indiqués sur les emplois du temps distribués en début d'année.

2.2 En cas de retard, aucun élève n'est autorisé à rentrer en classe sans être passé à la Vie Scolaire pour la délivrance d'une autorisation d'entrée en classe.

2.3 Pour la pause méridienne, les externes sortent par l'entrée administrative (rue Joseph Berlioz) après un pointage soit à l'accueil soit en Vie Scolaire.

2.4 Sauf information écrite, datée et signée par le responsable légal, aucun élève ne peut quitter l'établissement en cours de journée. Aucune autorisation ne sera donnée par téléphone. L'envoi d'un e-mail peut convenir.

2.5 Les retards sont enregistrés par la Vie Scolaire, notifiés à la famille et doivent être justifiés par les responsables légaux.

2.6 Trois retards « sans motif » ou avec un « motif non légitime » seront sanctionnés.

3- PRESENCE

- 3.1** La présence à tous les cours est obligatoire sans aucune réserve, y compris pour la vie de classe, l'étude surveillée, ainsi que pour toute activité dans laquelle l'élève est inscrit ou annoncée aux élèves comme obligatoire.
- 3.2** Le respect du calendrier scolaire de l'établissement est obligatoire.
- 3.3** Les familles sont informées de l'emploi du temps par le biais du carnet de liaison ou par Ecole Directe. Toute modification d'emploi du temps, ponctuelle ou définitive, fera l'objet d'une information par la Vie Scolaire.
- 3.4** L'appel est effectué à chaque heure, les absences sont enregistrées et visibles par les familles sur Ecole Directe
- 3.5** En cas d'absence prévisible :
- Envoyer un écrit ou un message Ecole directe à un ou plusieurs personnels de la Vie scolaire, ou par e-mail à : viescolaire@st-joseph01.fr. (*L'e-mail suffit à classer/justifier l'absence ou le retard*) ;
 - Fournir une pièce justificative en pièce jointe (si absence de 2 jours ou plus) ;
 - Rattraper impérativement cours et devoirs.
- 3.6** En cas d'absence imprévisible :
- Prévenir impérativement l'établissement par téléphone 04-74-04-98-85 ;
 - Avant le retour de l'élève, effectuer la justification* sur Ecole directe selon la procédure ci-après. Un e-mail peut également convenir.
 - Fournir une pièce justificative (si absence de 2 jours ou plus) ;
 - Rattraper impérativement cours et devoirs.
- 3.7** L'absence prolongée, à compter de 4 demi-journées d'absences non-justifiées ou non-légitimes en un mois, entraîne un signalement aux services de l'inspection académique pouvant aboutir à des sanctions pénales, selon les modalités fixées par l'article L. 131-8 du code de l'Éducation Nationale et par le code pénal.
- 3.8** Les rendez-vous d'ordre personnel, médical ou administratif, doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors des temps scolaires. La dispense d'EPS n'est pas un motif d'absence.
- 3.9** La mention « motif personnel » pour une absence ne peut être acceptée comme légitime, sauf en cas d'explication confidentielle auprès de la responsable de la Vie Scolaire, du Directeur adjoint ou du Chef d'établissement.

Je comprends que le règlement s'adapte à la loi.

Je veux progresser et réussir. Pour cela, je dois être présent.

Je veux devenir responsable en grandissant ;

Je comprends que c'est ensemble que nous devons responsables.

4- ENTREES, SORTIES, CIRCULATION

- 4.1** Pour le Collège comme pour le Lycée, les entrées (matin) et sorties (soir) se font par la Place des Huguets (Parking des cars).
- 4.2** Dans les bâtiments, la circulation se fait par les escaliers indiqués en début d'année, dans le but d'éviter les encombrements. Les déplacements se font à droite, le plus calmement possible. Pendant les intercours, les sorties dans les couloirs ou sur les coursives sont interdites lorsqu'il n'y a pas de changement de salle et pourront faire l'objet d'une sanction.
- 4.3** Aux récréations, tous les élèves doivent descendre ou sortir dans la cour. La sonnerie de fin de récréation appelle tous les élèves à se mettre en rang par classe.

5- ETUDE SURVEILLEE

- 5.1** L'étude est considérée comme un temps de cours. La présence y est donc obligatoire. L'appel sera effectué.
- 5.2** La salle d'étude est totalement silencieuse, le travail en binôme pourra y être autorisé uniquement par le surveillant, s'il y a un nombre restreint d'élèves dans la salle. Dans tous les autres cas, le travail est obligatoire, individuel et avec son propre matériel. Si tout le travail personnel est terminé, les élèves devront avoir sur eux un livre (type roman) à lire.
- 5.3** En cas d'absence d'un enseignant, l'établissement assurera au mieux l'encadrement des élèves (remplacement en interne par un autre enseignant, étude surveillée, éventuellement travail en autonomie).
- 5.4** En tant qu'établissement sous contrat d'association avec l'Etat, l'établissement est tenu de respecter les délais d'autorisation de remplacement d'enseignants. De ce fait, le remplacement par un suppléant ne peut se faire que si l'arrêt de travail dépasse 14 jours. Le cas échéant, le remplacement ne pourra être effectué qu'en interne.

J'utilise le temps correctement, pour en gagner ;

Petit à petit, je deviens autonome.

Je fais tout ce que je peux pour que le service de restauration fonctionne bien et simplement.

6- RESTAURATION

- 6.1** Les jours de demi-pension sont fixés en début d'année par les familles sur un document, compte tenu de l'emploi du temps et des convenances personnelles. En cas de modifications à long terme, un nouveau document devra être rempli et signé.
- 6.2** La demi-pension fonctionne par forfait. Les repas non pris ne feront donc pas baisser le montant du forfait.
- 6.3** Une carte de self perdue ou abîmée doit être rachetée.
- 6.4** L'appel des classes pour la restauration s'effectue sous le préau du self.
- 6.5** Pouvoir se restaurer dans une ambiance paisible est important. Tout comportement allant à l'encontre de cela pourra être sanctionné par les adultes présents dans le self.
- 6.6** Notre communauté éducative, en lien direct avec la société de restauration, accorde une importance toute particulière au gaspillage. Le gaspillage excessif pourra donc être sanctionné.

REGLES GENERALES DE COMPORTEMENT

1- ATTITUDE ET TRAVAIL

1.1 Les élèves doivent faire de leur mieux et honnêtement le travail demandé par les enseignants et les personnels d'éducation. Ceci impose d'apporter en classe tout le matériel nécessaire. La désinvolture n'est pas acceptable et pourra faire l'objet d'une sanction.

1.2 Les travaux/devoirs non rendus :

- 1^{er} manquement : Travail à rendre pour le lendemain ou pour cours suivant avec points en moins.
- 2^{ème} manquement : Travail à faire en retenue.

1.3 La présentation, tant personnelle que vestimentaire des élèves doit toujours être jugée correcte et décente.

1.4 A ce titre, la tenue doit être adaptée au travail :

- Pas de vêtements portant des écritures appelant à la haine ou à la violence, ou allant à l'encontre du projet éducatif de l'établissement ;
- Le port des casquettes et des bonnets est autorisé. Il se fait en fonction des saisons mais jamais dans les bâtiments (sauf avis médical contraire en accord avec la Direction) ;
- Par correction, un élève se décoiffe face à un adulte ;
- Le port du survêtement est réservé au cours d'EPS (le passage au vestiaire est donc impératif) ;
- Les jeans troués, partiellement troués ou limés ne sont pas autorisés ;
- Quelle que soit la tenue, aucun sous-vêtement ne doit être visible ;
- Le port du **bermuda** est toléré uniquement s'il est de **couleur unie** (pas de short ou de jupe trop court(e), pas de short de sport, pas de short bariolé, pas de haut trop court).

1.5 Cas de tenue non adaptée :

- 1^{er} manquement : remarque écrite + appel aux parents par la Vie scolaire.
- 2^{ème} manquement : appel aux parents par la Vie scolaire + étude surveillée jusqu'à ce que la tenue ait pu être changée.

Je dois m'habituer à respecter des règles, car sinon cela peut perturber la liberté des autres.

Je comprends ce que signifie « vivre ensemble », en communauté.

Je suis quelqu'un de bien, je veux continuer à devenir une belle personne.

1.6 Il va de soi que le respect de l'autre interdit tout acte ou propos violent. Dans le même sens, il est interdit d'user d'une quelconque pression morale ou psychologique ou d'exprimer des idées outrancières ou provocatrices. Ce type de comportement pourra entraîner une sanction immédiate avec information aux familles.

1.7 Le respect de l'autre et de tous les personnels, la politesse, le refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe ou réduisant l'autre à une apparence physique ou à un handicap sont des points sur lesquels l'établissement accordera une importance très particulière.

1.8 Les vols ou tentatives de vol, les brimades, le bizutage, le racket, le harcèlement, y compris celui fait par le biais d'internet ou des réseaux sociaux, les violences physiques et les violences sexuelles, dans l'établissement et à ses abords immédiats, constituent des comportements qui, selon les cas, pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice.

1.9 L'utilisation de tout objet jugé dangereux est interdite dans l'enceinte comme aux abords de l'établissement.

1.10 Les téléphones portables et autres lecteurs ou objets électroniques de même catégorie devront être **éteints** et **non-visibles** dans l'enceinte de l'établissement. Le non-respect de cette consigne peut donner lieu à une confiscation immédiate et temporaire et à un appel aux familles.

Cependant, l'utilisation pédagogique de ces outils pourra se faire avec l'accord d'un enseignant ou d'un personnel.

1.11 Il ne convient pas d'apporter de la nourriture et de mâcher un chewing-gum dans l'enceinte de l'établissement. Dans la cour, tout déchet devra être jeté à la poubelle sous peine de sanction de travaux d'intérêt général.

1.12 L'introduction et à plus forte raison la consommation de tabac, de cigarette électronique, de boissons énergétiques, d'alcool, ou de tout produit toxique ou illicite est interdite dans tous les lieux de l'établissement et ses abords ainsi que lors des sorties scolaires.

1.13 Toute effusion sentimentale ou flirt sont interdits dans tous les lieux de l'établissement et ses abords ainsi que lors des sorties scolaires, par respect de soi et d'autrui.

2- RESPECT DES BIENS COMMUNS ET DES BIENS D'AUTRUI

- 2.1** Le respect de l'environnement, des biens communs et des biens appartenant à autrui sont des obligations. La responsabilité de l'élève majeur ou des personnes exerçant l'autorité parentale peut se trouver engagée sur le fondement des dispositions des articles 1240 et 1242 du code Civil, en cas de dommage causé aux biens de l'établissement.
- 2.2** En cas de détérioration, les responsables légaux seront pécuniairement responsables des dégâts causés.
- 2.3** Chaque élève est entièrement responsable de son matériel (personnel ou prêté par l'établissement). L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration, il est donc fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur.
- 2.4** Les manuels scolaires, prêtés en début d'année, devront être couverts pour être rendus dans le meilleur état possible. Chaque élève est responsable des manuels mis à sa disposition. En cas de perte, l'élève devra racheter le manuel (25€). En fin d'année, tout manuel non rendu ou dégradé sera facturé.
- 2.5** L'établissement scolaire est un lieu où tout échange d'argent et de biens est interdit.

*Mon cadre de vie
est agréable ;*

*Je prends soin de ce
qui m'est prêté, du
matériel, des
espaces.*

3- MESURES EDUCATIVES ET MESURES DISCIPLINAIRES

3.1 Définitions :

Infractions	Définition	
Mesures éducatives	<ul style="list-style-type: none">- Les mesures éducatives peuvent être prononcées par tout adulte garant du règlement intérieur.- Elles concernent essentiellement des manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement.- Elles sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline et sont prononcées directement par l'enseignant ou le personnel de l'établissement.- Les mesures éducatives s'inscrivent dans une démarche éducative partagée par l'ensemble de l'équipe éducative et les parents.	<ul style="list-style-type: none">Explication oraleAppel aux parentsMot dans carnet (correspondance) + appel aux parentsObservation « Ecole directe » + appel aux parentsObservation « Ecole directe » + rencontre avec parentsRetenue(s) ou Travaux d'Intérêt Général + Rencontre parents (avec Responsable de Vie scolaire ou responsable de niveau)Mesure de responsabilisation éducative<u>Conseil d'éducation*</u>

Infractions	Définition	
<p style="text-align: center;">Mesures disciplinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures disciplinaires sont prononcées selon les cas, <u>par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint</u>, ou par le conseil de discipline et inscrites au dossier administratif de l'élève. - Elles concernent des atteintes aux personnes ou aux biens ainsi que des manquements graves ou des manquements répétés aux obligations des élèves. - La gravité des manquements constatés ainsi que la multiplicité des faits d'indiscipline de la part d'un élève, seront rapportées au Chef d'établissement ou au Directeur Adjoint, qui statueront. - Le prononcé d'une sanction doit favoriser un processus de responsabilisation, en faisant prendre conscience à l'élève de l'existence de règles, de leur contenu et des conséquences de leur violation pour lui-même, la victime éventuelle et la communauté éducative tout entière. - Le chef d'établissement et/ou le Directeur Adjoint peuvent choisir de donner une punition ou une sanction en fonction de la gravité de la faute, qu'il lui revient à ce moment-là d'évaluer. - Un registre des sanctions constitue à la fois un repère et une mémoire du traitement des faits d'indiscipline dans l'établissement. 	<p>Mise en garde du conseil de classe (notifié sur bulletin)</p> <p>Avertissement du conseil de classe (notifié sur bulletin)</p> <p>Mesure de responsabilisation disciplinaire</p> <p>Exclusion temporaire de la classe</p> <p><u>Conseil d'éducation*</u></p> <p>Exclusion temporaire de l'établissement</p> <p><u>Conseil de discipline*</u></p> <p>Exclusion définitive</p>

3.2 Composition des conseils :

- **Conseil d'éducation*** :

- L'élève et ses parents sont convoqués.
- Membres permanents :
Le Professeur principal, le Responsable de niveau, la Responsable de Vie scolaire, le Chef d'établissement et/ou le Directeur adjoint.
- Membres pouvant être convoqués sur décision du Chef d'établissement :
Des enseignants de l'équipe pédagogique, des personnels d'éducation, toute personne dont la présence est jugée nécessaire par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint.
- La présence de toute personne extérieure et non convoquée par le Chef d'établissement n'est pas autorisée.

- **Conseil de discipline*** :

- L'élève et ses parents sont convoqués.
- Membres permanents :
Les parent(s) correspondant(s) de la classe, le surveillant référent du niveau, le Professeur principal, le Responsable de niveau, la Responsable de Vie scolaire, le Chef d'établissement et/ou le Directeur Adjoint, le Président de l'APEL, la Directrice de l'école primaire.
- Membres pouvant être convoqués sur décision du Chef d'établissement :
Des enseignants, des personnels d'éducation, des personnels d'administration, les élèves délégués, toute personne dont la présence est jugée nécessaire par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint par délégation.
- La présence de toute personne extérieure et non convoquée par le Chef d'établissement n'est pas autorisée.

3.3 Les avertissements écrits au bas des bulletins trimestriels peuvent faire l'objet de mesures éducatives.

3.4 Les heures de retenues pour « *travail non fait* » peuvent s'effectuer les soirs en semaine.

3.5 Les heures de retenues pour « *comportement* » s'effectuent les mercredis après-midi.

3.6 Les manquements répétés au règlement pourront, selon les cas, remettre en question la réinscription de l'élève dans l'établissement pour l'année scolaire suivante.

LISTE DES FOURNITURES Collège 2025-2026 - 6ème

Afin d'alléger les cartables, **tous les cahiers demandés sont de 48 pages.**

Le grand format correspond à 24 X 32 cm. Cahier sans spirales, sans feuilles de dessin (sauf en arts plastiques)

Merci de choisir un papier de bonne qualité.

Les couvertures rigides (poly-pro) sont recommandées, les protège-cahiers seront acceptés.

MATIERES	FOURNITURES EN 6 ^{ème}	NOMBRE
Français	Cahiers grand format couverture rouge	4
	Cahier de brouillon couverture rouge	1
	Porte-vues 60 vues minimum	1
Mathématiques	Cahier grand format couverture verte	2
	Cahier petit format grand carreaux couverture verte	4
	Pochette verte avec 3 rabats pour les évaluations	1
Histoire Géographie	Cahiers grand format grands carreaux avec couverture jaune	3
S.V.T	Classeur grand format (largeur dos 4 cm)	1
	Lot de 6 intercalaires	1
	Lot de 6 intercalaires	1
	Lot de pochette transparentes perforées	1
	Feuilles simples A4 blanches grands carreaux	1
Anglais	Cahiers grand format grands carreaux avec couverture au choix (ceux de l'année précédente peuvent être réutilisés)	2
Arts Plastiques	Pinceaux ronds (n°4 – n°6 – n°10)	1
	Pinceau plat	1
	Gouaches (3 couleurs primaires + noir + 2 blancs)	1
	Crayons papier HB	2
	Porte-plume et 3 plumes Sergent major	1
	Feutre noir pointe moyenne	1
	Chiffon en coton	1
	Pochettes de feuilles de dessin (format A4 = 21 X 29.7 cm) au moins 180 gr	2
	Cahier grand format à spirales avec couverture au choix	1
	Cahier grand format grands carreaux avec couverture au choix	1
Education Musicale	Harmonica (diatonique en Do – Lettre C – 10 trous)	1
Culture Religieuse	Cahier grand format (en 5 ^{ème} réutilisation du cahier de 6 ^{ème})	1
E.P.S.	Sac	1
	Tenue de sport complète (short et/ou jogging – tee-shirt)	1
	Paire de baskets de sport propre : réservée pour le gymnase ou celle de dehors <u>mais qui a été nettoyée</u> (pas de chaussures en toile)	1
	Bouteille d'eau ou gourde	1
	Une paire de mitaine (ou vieilles paire de chaussettes trouées au niveau du pouce)	1
	Elastique à cheveux (pour les filles)	1
	Crayon papier qui doit être toujours dans le sac	1
	Cartable scolaire (pas de sac à main)	1
Matériel commun à plusieurs disciplines	Trousse	1
	Agenda – Pour les 6^{èmes}, l'agenda est obligatoirement fourni par le collège	0
	Cahier de brouillon	3
	Effaceur	1
	Stylo 4 couleurs	1
	Stylo à encre effaçable	1
	Crayon papier HB	1
	Critérium	1

Matériel commun à plusieurs disciplines

Gomme	1	
Taille crayon	1	
Pochette de crayons de couleurs	1	
Feutres de couleur	1	
Ardoise effaçable (réutiliser celle du primaire)	1	
Feutres pour l'ardoise	1	
Règle graduée plate 20 cm en plastique transparent	1	
Équerre en plastique transparent (non flexible) avec graduation 0 à l'angle	1	
Réquerre	1	
Rapporteur circulaire aleph 360 ° (pas le trigonométrique)	1	
Compas de précision	1	
Calculatrice CASIO fx 92 – Collège 2D	1	
Ciseaux à bouts ronds	1	
Rouleau de scotch	1	
Correcteur en ruban uniquement	1	
Pochette de surligneurs fluo	1	
Colle liquide	1	
Colle en bâton	1	
Feuilles de copie doubles et simples grand format, grands carreaux	1	
Pochettes perforées transparentes	1	
Feuilles de papier millimétré	1	
Clé USB	1	
Manuel de conjugaison	1	
Dictionnaire ROBERT de poche	1	
Casques ou écouteurs audio filaires (si possible avec micro)	1	
Vie de classe	Grand classeur souple et fin avec 4 intercalaires 20 pochettes plastiques et quelques feuilles simples	1
Projet I.O.N	Un classeur fin souple (dos 20 mm) – 30 pochettes plastiques	1
Projet G.D.C	Grand classeur	1
Projet SCIENCES	Un classeur fin souple avec 4 intercalaires et une blouse	1
Projet THEATRE	Porte - vues 20 pages minimum	1

Un porte-vue supplémentaire peut éventuellement être demandé par certains enseignants en début d'année.

Attention, désormais le matériel spécifique de mathématiques pour les 6èmes n'est pas fourni par le collège.

Pour vous simplifier, un dispositif «COLIS SCOLEO» est à votre disposition.

Si vous souhaitez être informés, connectez-vous sur www.scoleo.fr et cliquez sur la rubrique «être informés».

Livraison à la date et au lieu de votre choix et bien entendu avant la rentrée.

Le jour de la rentrée, les élèves de 6^{ème} doivent venir avec leur cartable, leur trousse, un cahier de brouillon et des feutres.

Lectures pour une rentrée en 6^e

Œdipe schlac ! schlac ! Sophie Dieuaide (Casterman, Poche)

Monter un spectacle de qualité, ce n'est pas simple, surtout quand on s'attaque à la légende d'Œdipe ! Entre ceux qui veulent changer l'histoire, ceux qui n'écoutent pas et ceux qui s'emballent un peu vite, un vent de folie (grec) souffle sur le théâtre de l'école Jean-Jaurès...



L'Amour ? C'est mathématique ! Davide Cali (Sarbacane)

Paul est amoureux de trois filles mais il se refuse à toute déclaration de peur d'essuyer un refus. Pour remédier à son problème, il se lance dans des calculs savants avec une probabilité de 87,5% de réussite...

Geek club ; Le code secret de l'amitié, Stacia Deutsch (PKJ)

Lucy a hâte de commencer son premier cours de codage mais la première séance se fait sans ordinateur et elle se retrouve dans le groupe de Maya, Erin, la nouvelle et Sophia, sa pire ennemie. Mais pour résoudre l'énigme des mystérieux messages qu'elle trouve dans son casier, elle est bien obligée de demander de l'aide à ses coéquipières.



Encore heureux qu'il ait fait beau, Florence Thinard (Thierry Magnier)

L'odyssée extraordinaire d'adultes et de jeunes gens qui puisent dans les livres, que ce soient dans un roman de Daniel Defoe, de Jules Verne ou dans des manuels de géographie et des documentaires sur la navigation en mer, les informations et l'imagination nécessaires pour parvenir tous ensemble à bon port...



Le Professeur de musique, Yaël Hassan (Casterman, Roman poche)

Grace à la « vraie » musique, un vieil homme et un enfant vont se rencontrer, s'apprivoiser et surmonter chacun préjugés et réticences, nourris par les blessures du passé...



Le Premier dessin du monde, Florence Reynaud (Hachette, Livre de poche jeunesse)

Il y a environ 30 000 ans, un enfant, Killik, découvre la magie du dessin. Sous ses doigts, dans le sable, un bison prend naissance, puis un autre. Mais pour le clan, le don de Killik est dangereux. L'enfant est un être magique, une menace pour les siens...

Le Vieux fou de dessin, François Place (Gallimard, Folio junior)

Un merveilleux voyage au pays du Soleil Levant qui nous révélera les secrets d'un grand maître du dessin, Katsushika Hokusai. Fasciné par son talent, Tojiro devient son ami et son apprenti, et le suit dans son atelier...



Le Goût de la Tomate, Christophe Léon (Magnard, Petite poche)

Clovis et son père Marius sont soumis aux règles aberrantes d'un état tyrannique : chez eux, les autorités détiennent le monopole de la vente de fruits, de légumes, mais contrôlent aussi toute l'alimentation. Cultiver un potager, élever des poules est interdit aux citoyens...



Tistou les pouces verts, Maurice Druon (Hachette, livre de poche)

Dès que Tistou enfonce ses pouces dans la terre, des fleurs et des plantes en jaillissent. Quoi de mieux pour rendre la vie plus belle...



Fantastique Maître Renard, Roald Dahl (Folio Junior, Poche)

Existe en livre audio

Dans la vallée, il y avait trois fermiers, éleveurs de volailles dodues... Tous les trois étaient laids et méchants. Dans le bois qui surplombait la vallée vivaient Maître Renard, Dame Renard et leurs quatre renardeaux, affamés et malins...



Contact, Malorie Blackman (Rageot, Flash fiction)

Edition adaptée aux lecteurs dyslexiques

Cal est passionné de foot et, avec des copains et des copines, il a monté une super équipe. Mais dans leur monde, aucun contact physique n'est autorisé de peur des maladies. Alors Cal et ses amis sont obligés de faire preuve d'imagination... quitte à transgresser un peu les règles...

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026 PRÉVISIONNEL - ZONE A

Toussaint : Du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025

Hiver : Du samedi 7 février 2026 au dimanche 22 février 2026

Eté : Du samedi 4 juillet 2026 au lundi 31 août 2026

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER

AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER	
VEN 1	LUN 1	Rentrée 6ème + 2nde	SP MER 1	SAM 1	TOUSSAINT	LUN 1		SI JEU 1	JOUR DE L'AN		
SAM 2	MAR 2	Rentrée 5*, 4*, 3*, 1* et T*	JEU 2	D 2		MAR 2		VEN 2		6°	
D 3	MER 3	6ème et lycéens présents	+	LUN 3		MER 3	SI	SAM 3			
LUN 4	JEU 4	JO	SAM 4	MAR 4		JEU 4		D 4	Épiphanie		
MAR 5	VEN 5	Journées lancement parcours 4/3 Vae Victis 6ème OK / Instant 3ème	C	ME 5		VEN 5		LUN 5		SP	
MER 6	SAM 6	Parcours 6 ^e main / Parcours 5 ^e AFM	SI MER 8	LUN 6	SI	JEU 6		MAR 6		1x4°	
JEU 7	D 7	Réunion rent 2de à 18h30	MAR 7	VEN 7	3°	VEN 7		D 7		MER 7	
VEN 8	SAM 8	Réunion rent 2de à 18h30	SI MER 9	D 9		SAM 8		LUN 8	Imm. Conception	SP	
SAM 9	MAR 9	Réunion BIA à 19h30	JEU 9	LUN 9		D 9		MAR 9		VEN 9	
D 10	MER 10		VEN 10			LUN 10	SP	MER 10		SAM 10	
LUN 11	SI JEU 11		SAM 11	MAR 11	ARMISTICE 1918	JEU 11		D 11			
MAR 12	VEN 12	Passage Mme BASSET 6ème et 2nde (13h30-16h30)	D 12	MER 12		MER 12		VEN 12	Journée pédagogique	LUN 12	SI
MER 13	SAM 13		LUN 13	SAM 13	Sp	JEU 13		SAM 13	Portes ouvertes 1	MAR 13	2x4°
JEU 14	D 14		MAR 14	VEN 14	2x1°	SAM 15		D 14		MER 14	
VEN 15	MAR 15	Réun. entrée 5*/4° 18h30	SP MER 15	JEU 16	1x1°	ME 16		LUN 15		VEN 15	
SAM 16	MAR 16		VEN 17	SAM 18		SAM 15		MAR 16		SAM 16	
D 17	MER 17		SAM 18	MAR 18		JEU 16		LUN 15		SAM 17	
LUN 18	SP JEU 18	Réunion rentrée 3° à 18h30	SAM 19	MAR 19		MAR 18	6°	JEU 18		D 18	
MAR 19	VEN 19		SI MER 22	D 19		ME 19		MAR 19		LUN 19	
MER 20	SAM 20		LUN 20	SI JEU 20		SAM 20		MAR 20		MAR 20	
JEU 21	D 21		MAR 21	VEN 21	FIN TRIMESTRE 1	D 21		MER 21		MER 21	
VEN 22	LUN 22	Réun. rentrée 1*/T18h30	SI MER 22	SAM 22		LUN 22		SP JEU 22		SP JEU 22	
SAM 23	MAR 23		JEU 23	D 23		MAR 23		VEN 23			
D 24	MER 24		VEN 24	LUN 24		MAR 24	SP	VEN 24		SAM 24	
LUN 25	SI JEU 25		SAM 25	MAR 25		ME 25	6°	JEU 25	NOËL	D 25	
MAR 26	VEN 26		D 26	VEN 26		MER 26		VEN 26		LUN 26	SI
JEU 27	SAM 27		LUN 27	SP JEU 27		MAR 27		MAR 27		MAR 27	5°
MER 28	D 28		MAR 28	VEN 28		VEN 28		MER 28	journées du lycéen ?		
VEN 29	LUN 29		SI MER 29	SAM 29		MAR 29		JEU 29	journées du lycéen ?		
SAM 30	MAR 30		JEU 30	D 30		VEN 30		VEN 30	Bascule des Ateliers-Projets		
D 31	VEN 31							MER 31		SAM 31	

FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
D 1	SP	MER 1		VEN 1	FÊTE DU TRAVAIL	LUN 1		SI	MER 1		
LUN 2	SP	LUN 2	PSC1 3ème	JEU 2		SAM 2		MAR 2		JEU 2	
MAR 3		MAR 3	PSC1 3ème	VEN 3		D 3		MER 3		VEN 3	
MER 4		MER 4	PSC1 3ème	SAM 4		LUN 4		SI	JEU 4		SAM 4
JEU 5		JEU 5		D 5	PÂQUES	MAR 5		VEN 5	FIN TRIMESTRE 3	D 5	
VEN 6		VEN 6		LUN 6	L. DE PÂQUES	S1	MER 6	SAM 6		LUN 6	28
SAM 7		SAM 7		MAR 7		JEU 7		D 7		MAR 7	
D 8		D 8		MER 8		VEN 8	VICTOIRE 1945	LUN 8	SP	MER 8	
LUN 9	SI	LUN 9		JEU 9		SAM 9		MAR 9		JEU 9	
MAR 10		MAR 10		VEN 10		D 10		MER 10		VEN 10	
MER 11		MER 11		SAM 11		LUN 11		SI		SAM 11	
JEU 12		JEU 12		D 12		MAR 12		JEU 11		D 12	
VEN 13		VEN 13		LUN 13		SP	MER 13	SAM 13		LUN 13	SI
SAM 14		SAM 14	Portes ouvertes 2	MAR 14		JEU 14	ASCENSION	D 14		MAR 14	FÊTE NATIONALE
D 15		D 15		MER 15		VEN 15		LUN 15		MER 15	
LUN 16	SP	LUN 16		SP	JEU 16	SAM 16	MAR 16	SI	JEU 16		
MAR 17		MAR 17		VEN 17		D 17		MER 17		VEN 17	
MER 18	Cendres	MER 18		SAM 18		LUN 18		SI	JEU 18	SAM 18	
JEU 19		JEU 19		D 19		MAR 19		VEN 19		JEU 19	
VEN 20		VEN 20	Fête de la St Jo !	LUN 20	SI	MER 20		SAM 20		LUN 20	30
SAM 21		SAM 21		MAR 21		JEU 21		MAR 21		JEU 23	
D 22	Careme	D 22		MER 22		VEN 22		LUN 22		MAR 21	
LUN 23	SI	LUN 23		SI	JEU 23	SAM 23	MAR 23	SI	JEU 23		
MAR 24	2x2	MAR 24		VEN 24		D 24	PENTECÔTE	MER 24		VEN 24	
MER 25		MER 25		SAM 25		LUN 25	L. PENTECÔTE	SP	JEU 25	SAM 25	
JEU 26	1x2	JEU 26		D 26		MAR 26		VEN 26		D 26	
VEN 27		VEN 27		LUN 27		SP	MER 27	SAM 27		LUN 27	SI
SAM 28		SAM 28		MAR 28		JEU 28		D 28		MAR 28	
D 29	RAMEAUX	D 29		MER 29		VEN 29		LUN 29		MER 29	
LUN 30	SP	LUN 30		JEU 30		SAM 30	MAR 30	JEU 30		MAR 30	
MAR 31		MAR 31		D 31				VEN 31			
Conseils de mi-trimestre		Conseils de classes		Sem. "Découvertes" 1&2		Voyage à Lourdes 2nde		Campagne Délégués/Eco-délégués		élections délégués/Eco-délégués	
Journée cohésion My St Jo C		Interv. EDEV ou Le sénévé n°		Stages entreprise 2nde		Voyage à Jersey At-Pro 5è J		Perm. Nîme BASSET (12h30-14h30)		Permanence SESSAD - 12h30-13h30	

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT JOSEPH
École Sainte Marie - Collège Saint Joseph - Lycée Saint Joseph
Organisme de Gestion d'un Établissement Catholique
OGEC – Union des Familles
St Didier sur Chalaronne

REGLEMENT FINANCIER 2025 - 2026

1- CONTRIBUTION FAMILIALE

2- PRESTATIONS SCOLAIRES

- 2.1 Prestations obligatoires**
- 2.2 Projets, sorties, activités et interventions en 6^{ème} et 5^{ème}**
- 2.3 Voyages scolaires**
- 2.4 Manuels scolaires**

3- PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES

- 3.1 Restauration**
 - 3.1.1 École et collège**
 - 3.1.2 Lycée**
- 3.2 Garderie et étude du soir**
- 3.3 Frais de dossier**
- 3.4 Arrhes**

4- COTISATIONS OPTIONNELLES

- 4.1 APEL**
- 4.2 Options**
- 4.3 Association Sportive**
- 4.4 Patronage**
- 4.5 Aumônerie**

5- MODALITES DE PAIEMENT

- 5.1 Modalités financières**
- 5.2 Mode de règlement**
- 5.3 Parents séparés**
- 5.4 Réductions**
- 5.5 Départ de l'établissement en cours d'année**
- 5.6 Impayés**

6- GRILLE DES TARIFS ANNUELS

PRINCIPES :

L'Ensemble Scolaire Saint Joseph est un Établissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'État.

Par ce statut, l'Éducation Nationale prend en charge le traitement des enseignants et les établissements perçoivent des forfaits de l'État, de la Mairie de Saint Didier (pour les enfants habitant la commune, pour l'école), du Département (pour le collège) et de la Région (pour le lycée).

Restent cependant à la charge des familles une grande partie du fonctionnement de l'établissement, des travaux et des investissements.

Chaque famille accepte, en s'inscrivant, de participer au financement de ces charges et des structures et services de l'Enseignement Catholique. Les tarifs des trois établissements de l'Ensemble Scolaire Saint Joseph **sont forfaitaires et annuels**. Ils correspondent à une durée équivalente à une année scolaire et non au prorata des jours de présence dans l'établissement.

Ils sont composés de plusieurs éléments : contribution familiale, prestations scolaires, prestations et services annexes, cotisations volontaires.

1- CONTRIBUTION FAMILIALE

La contribution des familles est destinée à financer les travaux et les investissements immobiliers, les dépenses de fonctionnement non prises en compte par les subventions et les forfaits ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

*Pour les élèves de **Toute Petite Section**, un tarif particulier sera accordé, en fonction du nombre de matinées de présence par semaine.*

2- PRESTATIONS SCOLAIRES

2.1- Prestations obligatoires

Celles-ci comprennent :

- L'assurance scolaire individuelle accident (*contrat souscrit auprès de FIDES ASSURANCES pour l'ensemble des élèves*),
- Les cotisations aux sites éducatifs utilisés par l'établissement,
- Le matériel fourni par l'établissement :
 - Matériel et activités éducatives en maternelle et primaire
 - Cahiers d'activités
 - Livres étudiés en français
 - Carnet de correspondance
 - Agenda en 6ème
- Une participation aux interventions EARS (Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle),
- Le sweat collège pour les 6èmes,
- Le sweat lycée pour les secondes.

2.2- Projets, sorties, activités et interventions en 6^{ème} et 5^{ème}

Les frais engendrés par les projets choisis en 6^{ème} et 5^{ème} sont facturés aux familles. Les charges peuvent varier en fonction notamment du coût des transports.

2.3- Voyages scolaires

Les élèves peuvent faire un voyage pédagogique, culturel, linguistique ou de service.

Attention, le coût des voyages peut varier en fonction de l'évolution des prix des transports et d'hébergement.

Des aides peuvent être accordées par le Département (collège) ou la Région (lycée).

2.4- Manuels scolaires

Un jeu de manuel scolaire est prêté automatiquement et gratuitement par l'établissement. Attention, au lycée, les manuels financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont prêtés gratuitement à vos enfants **uniquement si la carte PASS'REGION a été commandée par vos soins** et validée par l'établissement.

3- PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES

3.1- Restauration

3.1.1- École et collège :

- La demi-pension fonctionne par forfait :

Les repas non pris ne feront donc pas baisser le montant du forfait. Celui-ci inclut les coûts des denrées, du personnel de cuisine et de surveillance, des fluides (eau, électricité, gaz), de l'entretien des locaux, ainsi que du renouvellement du matériel de cuisine. L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention extérieure dans ce domaine.

Tous les collégiens auront une carte de self à code barre en début d'année scolaire. Cette carte devra obligatoirement être présentée au surveillant à l'entrée du self pour avoir accès à celui-là.

- Changement de demi-pension :

Le changement de demi-pension n'est possible **qu'à partir du 1^{er} du mois suivant** et sera accordé uniquement si vous en avez fait la demande par écrit (mail ou courrier postal) auprès du service secrétariat et comptabilité famille.

- Repas occasionnel :

Un carnet de 10 tickets peut être acheté auprès du secrétariat pour les élèves de l'école et auprès de la comptable pour les élèves du collège.

Tickets de cantine non utilisés en fin d'année scolaire : pour obtenir un remboursement, merci de les déposer au service comptable du collège au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.

- Séjour/voyages scolaires :

Le montant des repas sera exceptionnellement déduit de la facture de régularisation de juillet pour les élèves demi-pensionnaires.

- Elèves bénéficiant d'un PAI (avec justificatif médical) :

En cas de régime alimentaire justifié par un médecin, les élèves ayant un PAI peuvent apporter leur propre repas. **2 €** par jour de présence à la cantine ou au self leur seront facturés (coût de la surveillance et d'entretien des locaux).

3.1.2- Lycée :

- Cafétéria :

Pour accéder à la cafétéria, une carte magnétique est distribuée à chaque lycéen en début d'année scolaire. La carte est débitée du montant du repas ou autre dépense à chaque passage. Vous pouvez suivre la consommation de votre enfant sur votre compte École Directe en cliquant sur situation financière « € », « vos portes monnaies » et « détail ».

À noter que le coût d'un repas inclut les coûts des structures : personnel d'encadrement, personnel de restauration, amortissement des matériels et des locaux.

You will find more information on the formulas available on the school's internet site under the "restauration", "cafeteria" tabs.

- Règlements cafeteria lycée :

Le jour de la rentrée, votre enfant devra déposer **au secrétariat du lycée** un chèque d'un montant minimum de **50€** (libellé à l'ordre de « l'UNION DES FAMILLES »), pour alimenter sa carte de self une première fois.

Les parents des élèves qui étaient scolarisés dans notre établissement l'année précédente, pourront se connecter directement sur leur compte École Directe afin de créditer leur carte par CB.

Attention : Le compte cafeteria devra toujours présenter la provision nécessaire et suffisante aux futures consommations.

NB : Le compte repas et le compte contribution familiale sont deux comptes séparés ; il n'y a pas de passage d'argent de l'un à l'autre.

- Elèves apportant leur propre repas et déjeunant dans l'enceinte du lycée :

Au lycée, les élèves souhaitant apporter leur propre repas par décision individuelle, ne pourront le faire qu'après autorisation de la direction. Pour cela une demande écrite devra être rédigée et signée par les parents. Une contribution de **1.50 €** par jour de présence sera facturée pour l'utilisation des différents espaces de repas et la surveillance des élèves. Statut possible pour les lycéens uniquement et accepté de façon exceptionnelle.

3.2- Garderie et étude du soir

L'école Sainte Marie propose les services d'une garderie au tarif de : **2 €** de l'heure et **1 €** la demi-heure.

Attention : Toute demi-heure entamée sera décomptée.

Matin : de 7h30 à 8h45 (**gratuite de 8h30 à 8h45**),

Soir : de 16h45 à 18h30 (**gratuite de 16h45 à 17h**).

Le collège Saint Joseph propose les services d'une étude encadrée les lundis, mardis et jeudis, de 17h00 à 18h. L'inscription se fait par écrit auprès de la vie scolaire, elle peut être régulière ou occasionnelle.

Cette étude est facturée **2 €** de l'heure. Une circulaire sur l'organisation vous sera distribuée en début d'année scolaire.

3.3- Frais de dossier

Les frais de dossier concernent les familles entrantes **dans l'un de nos établissements** à compter du 01 octobre 2025, et sont établis par enfant entrant. Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement.

Son montant est de **50€ par enfant inscrit**.

3.4- Arrhes

Des arrhes d'un montant de **100 €** sont demandées aux familles au moment de leur inscription au lycée Saint Joseph. Celles-ci seront déduites de la facture de l'année de seconde. En cas de désistement sans cause réelle et sérieuse reconnue par le chef d'établissement, les arrhes restent acquises à l'établissement.

4- COTISATIONS OPTIONNELLES

4.1- APEL

Par le versement de la cotisation, la famille peut adhérer à l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) de Sainte Marie et/ou de Saint Joseph. Elle manifeste ainsi son soutien à l'association qui représente les parents et contribue au dynamisme de l'école, du collège ou du lycée. Une part de cette cotisation est reversée à l'UDAPEL (Union Départementale des APEL).

La famille cotise automatiquement à l'APEL (montant porté sur la facture) sauf demande contraire exprimée par écrit auprès du secrétariat.

4.2- Options

Collège : - Cambridge (3^{ème})

Lycée : - English + (« Speakers' corner ») (2de)
- Brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA)

4.3- Association Sportive

Pour adhérer à l'AS Saint Joseph, les élèves devront s'inscrire en début d'année scolaire (septembre) auprès de leur professeur d'EPS. *Une inscription en cours d'année est encore possible pour certaines activités.*

AS gratuites :

AS YOGA, AS MECANIQUE VTT, AS TOURNOIS ULTIMATE ET FOOT (entre 12h et 14h),

AS payantes :

- AS RAID le mercredi après-midi toutes les 3 semaines environ (cross, VTT, course d'orientation, canoë, raid, ski de fond) : tarif adhésion **20€ + 40€** supplément pour les transports (places limitées à 40 élèves),
- AS FITNESS entre 12h et 14h : **20€** (sortie de fin d'année à Vitaform évasion).

Mode de règlements acceptés : par chèque (à l'**ordre de l'Association Sportive St Joseph**) ou par « **chèquiers jeunes 01** » (sport) que les collégiens domiciliés dans l'Ain reçoivent au cours du premier trimestre scolaire.

4.3- Patronage

Le patronage s'adresse aux primaires et rassemble les enfants de l'école Sainte Marie et du groupement paroissial de Saint-Didier. Il est encadré par trois séminaristes d'Ars, des mamans bénévoles et Mme Nathalie Levraut adjointe en pastorale, sous la direction de l'établissement.

Les rencontres se déroulent tous les mercredis matin de 9h à 12h sur le collège de Saint Joseph.

Le patronage est proposé à tous, baptisés ou non. La matinée s'articule sur des temps d'accueil, d'enseignement, de grand jeu, de bricolage, de partage (goûters), de prière..... Les enfants peuvent se préparer à recevoir un sacrement (baptême ou 1ère communion).

La contribution financière s'élève à **35€**, finançant le support pastoral ainsi que le matériel destiné aux différents bricolages de l'année.

4.4- Aumônerie

Vouloir participer à l'aumônerie du collège, c'est désirer grandir en humanité et en spiritualité et partir à la découverte de l'Évangile de Jésus-Christ. Les jeunes participent activement aux grands temps forts de l'année liturgique et peuvent demander à recevoir un sacrement (baptême, 1ère communion, confirmation).

Une sortie à lieu également en fin d'année scolaire pour célébrer l'année écoulée !

Les rencontres s'articulent sur une alternance de 15 jours pour deux niveaux : 6ème/5ème et 4ème/3ème, le mercredi de 12h à 14h.

Le groupe se retrouve au self du collège pour le repas de midi sur la base d'un pique-nique apporté (il est possible aussi de déjeuner avec un ticket).

La contribution de l'année s'élève à **30€** (financement des supports catéchétiques et sorties).

L'aumônerie propose également aux lycéens une rencontre par mois les vendredis de 17h15 à 19h.

Pour les 2 propositions pastorales, aumônerie et patronage, le père Tanguy de la Gironière, curé de la paroisse en est le référent. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter par mail Mme Nathalie Levraut, adjointe en pastorale sur l'établissement Saint Joseph adresse @ : pastorale.stjoseph01@gmail.com

Le coût de la contribution aux propositions pastorales ne doit pas être un frein pour inscrire votre ou vos enfant(s). Des solutions peuvent vous être proposées. Nous vous invitons à contacter le secrétariat pour toutes questions à ce sujet.

5- MODALITES DE PAIEMENT

L'Ensemble Scolaire souhaite permettre à toutes les familles qui adhèrent à son projet éducatif d'inscrire leurs enfants. Une adaptation financière pour les familles qui le demandent est possible, après constitution d'un dossier. De plus, d'autres aides existent, notamment les bourses nationales et le fond social (pour les élèves du collège et du lycée). Merci de contacter le secrétariat pour toute information concernant ces dispositifs.

5.1- Modalités financières

La facture est éditée au 30 septembre. Le montant de la facture est lissé sur 10 mois, de septembre à juin, avec un prélèvement programmé au 05 de chaque mois (le premier prélèvement est « anticipé » avec un montant provisoire, les mensualités pourront être modifiées suite à la validation de la facture).

Une facture de régularisation peut être éditée en fin d'année si besoin, en fonction d'un éventuel solde restant (étude du soir, demi-pension, livres non rendus, ...), et pourra engendrer un prélèvement supplémentaire au 10/07.

Certains frais ne sont pas intégrés dans la facture annuelle et seront à régler au fur et à mesure, soit par CB sur votre compte parent école directe soit par chèque à l'ordre de « l'Union des familles » (ou par espèces).

Il s'agit :

- Des repas occasionnels (au ticket),
- Des PAI,
- Des repas pris le mercredi (ou lors de stage de remise à niveau),
- De la garderie à l'école Ste Marie et de l'étude du soir au collège,
- Des voyages ou échanges scolaires (collège et lycée, hors projets 6è, 5è),
- De la cafétéria pour les lycéens (et repas personnel apportés)

5.2- Mode de règlement

Le prélèvement bancaire mensuel est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

En l'absence de prélèvement automatique, le règlement peut être effectué en une ou plusieurs fois (**avec un minimum de 50% du montant de la facture, soldé au 31 janvier**), soit par carte bancaire (sur le portail école directe), soit par chèque(s) à l'ordre de « l'Union des familles », ou en espèces.

5.3- Parents séparés

Vous devez vous engager conjointement sur les termes financiers. Pour cela vous devez contacter le secrétariat et demander le document « Engagement financier » (ou le télécharger directement sur notre site internet) le compléter puis le retourner, signé de chacun.

5.4- Réductions

Les familles qui scolarisent plusieurs enfants au sein de l'ensemble scolaire, école Sainte Marie et/ou collège et lycée Saint Joseph, bénéficient d'une réduction de :

- 10 % sur la contribution familiale sur le 2^{ème} enfant, 15 % sur le 3^{ème} et 25 % sur le 4^{ème} et plus.
- 10 % sur la demi-pension (cantine école et collège) à partir de 3 enfants scolarisés au sein de nos établissements.

5.5- Départ de l'établissement en cours d'année

En cas de départ en cours d'année scolaire, la **contribution familiale est due jusqu'à la fin du mois en cours. Les prestations scolaires et les coûts de projets et de voyage scolaire** qui sont des prestations engagées à l'avance par l'établissement sont des forfaits annuels et **sont dus dans leur totalité quelle que soit la date ou la raison du départ.**

5.6- Impayés

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront facturés.

En cas de non-paiement de la facture, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit, après avoir averti la famille par lettre recommandée avec accusé de réception, de ne pas continuer à admettre l'élève en demi-pension, de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante, et d'intenter toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

6- GRILLE DES TARIFS ANNUELS 2025-2026

	Ecole Ste Marie		Collège St Joseph				Lycée St Joseph		
	MATERNELLE	PRIMAIRE	6ème	5ème	4ème	3ème	2de	1ère	Terminale
CONTRIBUTION FAMILIALE	621 €	642 €	722 €	722 €	722 €	722 €	1039 €	1039 €	1039 €
TPS 4 matinées	497 €								
TPS 3 matinées	435 €								
TPS 2 matinées	373 €								
PRESTATIONS OBLIGATOIRES	97 €	136 €	124 €	99 €	99 €	99 €	153 €	133 €	133 €
PROJETS			300 €	200 €					
Total	718 €	778€	1 146 €	1021 €	821 €	821 €	1 192 €	1 172€	1 172 €

DEMI-PENSION									
4 jours	820 €	890 €	950 €	950 €	950 €	950 €			
3 jours	615 €	667.5 €	712.5 €	712.5 €	712.5 €	712.5 €			
2 jours	410 €	445 €	475 €	475 €	475 €	475 €			
1 jour	205 €	222.5 €	237.5 €	237.5 €	237.5 €	237.5 €			

APEL	28 €		28 €		28 €				
OPTIONS FACULTATIVES*									
Cambridge						140 €			
Speakers' corner							320 €		
BIA							200 €		
VOYAGE / SEJOUR*									
Groupe projet 5 ^e English+			500 €						
Séjour Linguistique 4 ^e				600 €					
Séjour à Lourdes							430 €		

PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES :									
Garderie									
Par 1/2 heure	1 €	1 €							
Étude du soir									
1 heure		2 €	2 €	2 €	2 €	2 €			
Repas occasionnels									
Carnet de 10 tickets	59 €	64 €	71 €	71 €	71 €	71 €			
Coût d'un repas PAI	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Article détérioré ou perdu									
Carte passage self		5 €	5 €	5 €	5 €	5 €			
Carte cafétéria		5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	10 €	10 €	10 €
Carnet de liaison		8 €	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €
Workbook		25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
Manuel scolaire									

*tarifs susceptibles d'être ajustés.

TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS EN LIGNE
POUR TOUS

AUX PARENTS D'ELEVES DOMICILIES DANS L'AIN :

Votre enfant sera scolarisé dans notre établissement à la rentrée de septembre et utilisera le réseau de l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de l'Ain assurée par la Région Auvergne - Rhône - Alpes pour son trajet scolaire.

Les inscriptions au transport scolaire seront ouvertes **du 12 Mai au 19 Juillet 2025** sur le site internet : <https://transportscolaire.auvergnerhonealpes.fr/>.

Vous serez alors invités à créer votre compte transport « famille » avec un identifiant et un mot de passe personnalisé. Ainsi vous pourrez suivre l'avancement du(des) dossier(s) de votre(vos) enfant(s).

**ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SONT OBLIGATOIRES POUR TOUS
(PAS DE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE)**

Quelques changements importants cette année :

- Pour les élèves « ayants droits » scolarisés en écoles maternelles et primaires, la gratuité est maintenue ;
- Pour les élèves « ayants droits » scolarisés en collèges et lycée, le tarif sera de 120 euros ;
- Pour les élèves « non ayants droits », c'est-à-dire hors secteur, scolarisés en école, collèges et lycées, le tarif sera de 225 euros.

La nouvelle offre Scolaire+ Mobilité Région donne un accès sans frais supplémentaire et illimité, du 1^{er} septembre 2025 au 4 juillet 2026, au réseau La Région vous transporte en plus de votre abonnement scolaire. Cette offre concerne tous les cars Région (cf détail sur le site internet larégionvoustransporte.fr), cars Région express et TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains et cars) circulant sur le territoire.

Attention, **à compter du 20 juillet, une majoration de 30 €** par élève inscrit sera demandée (sauf affectation tardive ou déménagement au cours de l'été, sous réserve de justificatif).

Votre enfant recevra à son domicile une carte papier lui permettant d'accéder au transport scolaire.

Informations complémentaires : <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-lain>

Pour toutes vos questions, contactez "Allo la Région vous transporte" au 04 8000 7000.

Les familles n'ayant pas d'accès à internet pourront demander un formulaire papier au secrétariat du collège.

AUX PARENTS D'ELEVES DOMICILIES DANS LE RHONE OU EN SAONE ET LOIRE (et qui désirent utiliser les cars du Rhône) :

Votre enfant sera scolarisé dans notre établissement à la rentrée de septembre et utilisera le réseau des Cars du Rhône pour son trajet scolaire. Celui-ci sera d'ailleurs appelé, à compter du 1er Septembre 2025, le RESEAU TCL (regroupant les Cars du Rhône, TCL et Libellule).

Les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires seront ouvertes **début Juillet 2025**.

**Vous trouverez toutes les informations utiles à partir de début juin 2025
sur www.carsdurhone.fr ou au 0 800 10 40 36.**

Procédure internet : Boutique et Tarifs → Jeune et Etudiants → Carte Oùra et / ou Abonnement annuel réduit → Créer un compte ou Se connecter

- Pour les élèves n'ayant pas encore de carte Oùra, nous vous invitons à Créer un compte afin de pouvoir commander la carte et l'abonnement (la carte coûte 5 € et est valable 5 ans).
- Les élèves possédant déjà une carte Oùra, nous vous invitons à vous Connecter (en vous munissant de vos identifiants de connexion et de votre numéro de carte.) afin de commander le nouvel abonnement (il sera ensuite chargé sur la carte Oùra déjà en votre possession).

Pour avoir la garantie d'être en possession d'un titre de transport valide à la rentrée, **il est conseillé de souscrire l'abonnement avant le 15 juillet 2025.**

En cas de perte ou de détérioration, **le remplacement de la carte vous coûtera 5 €.**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous pouvez consulter le site www.carsdurhone.fr ou appeler le 0 800 10 40 36.

Rentrée 2025 des 6^{èmes}

Sweat aux couleurs du collège Saint Joseph

Votre enfant arrive au collège à la rentrée 2025 et aura son sweat aux couleurs du collège St Joseph (compris dans les prestations obligatoires).

Nous vous invitons à sélectionner la bonne taille sur HelloAsso avant le **16 juin 2025**.

Un seul sweat par enfant compris dans les prestations obligatoires (possibilité de commander d'autres exemplaires et des goodies dans l'année)

Produit et caractéristiques	Taille / Âge	Poitrine (en cm)	Hauteur épaule (en cm)
Sweat collège Logo Collège Saint Joseph cœur et dos 280g/m ² - Coton bio 80% - PU 20%	XS	49	64
	S	51	67
	M	56	70
	L	61	73
	XL	65	76
	2XL	69	79
	3XL	73	82

<https://www.helloasso.com/associations/apel-st-joseph-st-didier/boutiques/rentrée-2025-des-6èmes-sweat-aux-couleurs-du-college-st-joseph>



Choix à effectuer avant le **16 juin 2025**
Distribution à la rentrée



Parcours d'enrichissement en anglais de l'ensemble scolaire St Joseph

A l'école Ste Marie :

English

En Maternelle
Anglais avec intervenant de langue anglaise et reprise en classe

English

En Primaire
Anglais avec intervenant de langue anglaise et reprise en classe

English

En ULIS
Anglais avec intervenant de langue anglaise et reprise en classe.

Ces enseignements sont compris dans la prestation annuelle obligatoire de début d'année.

Au Collège St Joseph :

English

En 6^{ème}
1h par semaine

English

En 5^{ème}
1h par semaine
Atelier-projet English (dont voyage à Jersey)

English

En 4^{ème} :
1h par semaine

English

En 3^{ème}
2h par semaine
Cambridge Assessment English
Authorised Exam Centre

Les propositions en 6^{ème} et 4^{ème} ont pu être intégrées aux horaires de l'éducation nationale pour l'année 2025-26, elles pourront néanmoins être facturées en sus les années suivantes. Concernant la proposition Cambridge, l'examen du Ket for Schools (120€) ainsi que l'achat du cahier d'exercices (20€ environ) resteront à votre charge.

En 6^{ème} et 4^{ème}, le coupon de demande d'inscription (recto) est à retourner.

En 5^{ème}, la proposition est intégrée à l'Atelier-projet English + et comprend un voyage linguistique à Jersey (coût des Ateliers-projets 200€ + coût du voyage 500€).

Au Lycée St Joseph :

English

En 2nde
« *Speakers' Corner* »
2h par semaine

English

En 1ère
LLCE Anglais
Parcours
enseignement de spécialité

English

En Terminale
LLCE Anglais
Parcours
enseignement de spécialité

Cette proposition en option sera facturée environ 230€ en sus.
Coupon à retourner

Enseignements de spécialité non facturés

Coupon →

Scissors icon followed by a horizontal line of dots.

*Merci de retourner ce coupon-réponse au secrétariat ou par e-mail à stjosephstdidier@orange.fr,
avant le vendredi 29 août 2025.*

Coupon de demande d'inscription

Uniquement destiné aux futurs 6^{èmes}



*Attention, un test/entretien sera effectué
afin de valider cette demande à la rentrée.*

Mon enfant, Nom et prénom : _____

Classe 2025-26 : 6^{ème}

Souhaite se présenter à la section « English + » au sein de son niveau de classe.

Signature de l'élève :

Signature des parents :